

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°220 du lundi 18 avril 2022 - Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

Cadre de concertation inclusif P.2
La main tendue du Premier ministre aux acteurs politiques



PADES P.4
Dr Ousmane Kaba réagit à son audition à la Gendarmerie



Processus de réconciliation nationale P.5
Ce qu'en pense Dr Thierno Souleymane Barry



CRIEF P.4
L'avocat de Mohamed Diané tacle la procédure de flagrance engagée par le procureur spécial

Participation aux assises nationales et au cadre de dialogue P.5
Ce que le RPG Arc-en-ciel et ses alliés exigent des autorités

Décrets P.5
Des cadres nommés au ministère de l'Information et de la Communication

Interview Incarcération de Kassory et Cie

Me Thierno Souleymane Baldé brise le silence



P.3

Edito à vue d'Aigle

Les assises nationales dans tous leurs états !

Les missions du Comité national des assises (CNA) sont parties de Conakry le 10 avril pour l'intérieur et l'extérieur du pays pour lancer la phase opérationnelle desdites assises. Mais le moins qu'on puisse dire et écrire, c'est que par endroits ces assises voulues par le CNRD ont été boudées par des entités importantes de la société guinéenne...P2

Edito à vue d'Aigle



Les assises nationales dans tous leurs états !

Les missions du Comité national des assises (CNA) sont parties de Conakry le 10 avril pour l'intérieur et l'extérieur du pays pour lancer la phase opérationnelle des dites assises. Mais le moins qu'on puisse dire et écrire, c'est que par endroits ces assises voulues par le CNRD ont été boudées par des entités importantes de la société guinéenne.

C'est le cas notamment des partis politiques les plus représentatifs de la scène politique nationale : le RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir), l'UFDG de Mamadou Cellou Dalein Diallo, l'UFR de Sidya Touré.

C'est dans son discours de nouvel an, que le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, avait solennellement annoncé pour le premier trimestre de 2022 la tenue des assises nationales dénommées «Journées de vérité et de pardon» sur toute l'étendue du territoire national et dans nos ambassade à l'étranger. Des assises qui ont été effectivement lancées le 22 mars 2022. Trois jours plus tard, les 31 membres du CNA (Comité national des assises) ont été nommés par le locataire du Palais Mohammed V. Le Grand imam et l'Archevêque de Conakry (Elhadj Mamadou Saliou Camara et Mgr Vincent Koulibaly) co-président ledit comité. Mais comme indiqué haut, c'est la phase opérationnelle qui a débuté le 11 avril sur toute l'étendue du territoire national et dans nos ambassades à l'étranger, avec le constat mitigé que l'on sait désormais.

Depuis sa prise du pouvoir, le tombeur d'Alpha Condé se dit déterminé à rassembler les Guinéens et à les amener à se

réconcilier avec eux-mêmes et avec leur histoire, aussi tumultueuse soit-elle, car il faut reconnaître que de 1958 à nos jours, de nombreux Guinéens continuent de se poser en victimes des différents régimes que le pays a connus : camp Boiro, événements du 4 juillet 1985, grève générale de Janvier-février 2007, massacre du 28 septembre 2009, manifestations sociopolitiques contre le 3ème mandat d'Alpha Condé.

Pour tous les patriotes, les Guinéens devraient accepter, dans l'intérêt supérieur de leur pays, de se pardonner, de regarder dans la même direction et de se donner sincèrement la main.

C'est conscient du fait que sans une véritable réconciliation, notre beau pays ne peut aller de l'avant, les nouvelles autorités issues du coup d'Etat du 5 septembre ont cru devoir programmer les assises nationales pour que les Guinéens acceptent enfin de se dire les quatre vérités, sans esprit de vengeance. Espérons vivement que les uns et les autres reviendront à de meilleurs sentiments et garderont à l'esprit que la Guinée demeure notre maison commune, qu'il faut préserver à tout prix.

Kéfina Diakité

Cadre de concertation inclusif

La main tendue du Premier ministre aux acteurs politiques

Dans le discours qu'il a prononcé le vendredi 15 avril à la cérémonie inaugurale du cadre de concertation inclusif, au palais Mohammed V, le Premier ministre, Mohamed Béavogui, a tendu la main aux acteurs politiques qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'ont pas voulu répondre à l'invitation du gouvernement, à travers le MATD.



Nationales, avec comme ambition principale d'inviter les Guinéens à s'écouter et à se parler. Comme vous le savez, les Assises Nationales constituent le premier pas vers la Vérité et le pardon. Des éléments indispensables à un dialogue apaisé.

Mesdames et messieurs, nul ne peut nier que la Guinée est en train de changer, tout comme nul ne peut contester qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir, ensemble.

Je remercie très sincèrement et très chaleureusement tous ceux qui sont présents. Cette présence est une preuve éloquent de votre engagement à dialoguer, à contribuer et à apporter votre brique pour construire un pays apaisé, inclusif et solide pour les générations futures. Je demande à ceux qui ne sont pas encore autour de la table de nous rejoindre. La Guinée nous appartient tous. Aujourd'hui plus qu'hier, ma porte leur est grandement ouverte. Nous ne réussons que si chaque Guinéen se sent concerné par les changements et réformes engagés par le CNRD et le Gouvernement. », a indiqué le Premier ministre, Mohamed Béavogui.

Kéfina Diakité

« Le cadre de concertation que nous démarrons se veut inclusif, parce qu'il souhaite la participation de tous. Force est de constater que certains de ceux qui doivent prendre part à ces concertations ne sont pas là. Nous devons donc travailler à ce que ce cadre soit le plus inclusif possible et faire en sorte qu'ils nous rejoignent.

Ce lancement, au nom du Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'État et Chef suprême des Armées, c'est la main tendue du Colonel Mamadi Doumbouya, parce qu'il croit en la Guinée, cette grande Nation, une nation dont la rédemption est certaine et incontournable.

C'est pourquoi, je lance un appel renouvelé au

Rassemblement, à l'unité, à regarder dans la même direction, à transcender nos divergences, à passer les écueils qui sont nombreux, mais pas insurmontables, la main dans la main, épaule contre épaule. C'est seulement comme ça que nous y arriverons.

Mesdames et messieurs, je sais que les blessures et frustrations se sont accumulées au fil des ans. C'est ce qui a amené le CNRD avec à sa tête le Colonel Mamadi Doumbouya à prendre ses responsabilités le 5 septembre. Malgré sa volonté infaillible et indiscutable, ces blessures ne seront pas guéries par lui seul. C'est pourquoi, il a pris l'initiative des Assises

MPDG

Siaka Barry jette un regard critique sur la transition

La conduite de la transition guinéenne par le colonel Mamadi Doumbouya continue de faire réagir des acteurs politiques. C'est le cas par exemple de Siaka Barry, ancien ministre d'Alpha Condé et président du MPDG qui, sur son compte Facebook, fait remarquer, à juste raison, que l'échec de cette transition sera notre échec à tous.

« À ceux (dans l'opinion et dans la presse) qui me demandent avec insistance mon avis personnel sur cette transition, je vous le donne pour une rare fois ! Cette

transition place notre nation à la croisée des chemins. Faisons en sorte qu'au sortir de cette période d'exception, la Guinée renoue avec le chemin vertueux de la démocratie et du progrès social, en abandonnant à jamais les chemins tortueux de l'autocratie, de la corruption endémique et de la misère subséquente.

La réussite de cette transition sera notre réussite à tous et son échec sera notre échec à tous ; car cette fois-ci il y va de la survie ou du trépas de notre jeune démocratie...

C'est pourquoi, pendant qu'il est encore temps, impliquons nous tous, avec la bonne foi patriotique, à consolider les acquis de la présente transition, mais surtout à corriger ses éventuelles tares et erreurs, dans un élan de sincérité et de loyauté aux valeurs républicaines...

Notre pays la Guinée ne saurait vivre d'un éternel recommencement... », a écrit Siaka Barry, président du MPDG sur son compte Facebook.

Kéfina Diakité

Incarcération de Kassory et Cie

Me Thierno Souleymane Baldé brise le silence

Me Thierno Souleymane Baldé, avocat au barreau de Guinée va représenter l'État dans le dossier Kassory Fofana et compagnie qui sont poursuivis pour plusieurs faits liés au pillage économique pendant le régime déchu. Dans une interview accordée à notre rédaction le vendredi 15 avril 2022, cet avocat de la partie civile dans cette affaire a affirmé que les avocats du camp adverse ne doivent aucunement transporter le débat dans les médias. Pour lui, aucune procédure n'a encore été violée et que le procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières est dans son plein droit de décider de l'orientation du dossier. Lisez plutôt !

L'Aigleinfos : Me Thierno Souleymane Baldé, vous avez décidé de défendre l'État dans le dossier des anciens cadres poursuivis pour des faits de corruption, d'enrichissement illicite, de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux, mais il se trouve que les démarches enclenchées par Aly Touré seront déjà décriées par le collectif des avocats des prévenus. Que répondez-vous?



Me Thierno Souleymane : C'est tout à fait normal que les avocats des prévenus puissent critiquer le procureur spécial près la CRIEF, puisque leur objectif c'est de faire croire à l'opinion publique que les droits de leurs clients sont violés, afin d'avoir l'empathie de la population, alors que nous sommes tous ici en Guinée depuis l'arrivée au pouvoir de M. Alpha Condé. Tous les crimes économiques et financiers qui ont été commis ici nous en avons été témoins, l'état de nos routes, de nos hôpitaux et de nos écoles l'atteste. Comme on aime à le dire, il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. Les avocats des prévenus ont le droit et la possibilité d'utiliser tout argument qu'ils pensent être indispensable pour la défense de leurs clients, mais il faudrait quand même qu'on respecte certains principes et certaines valeurs, notamment les principes qui veulent que lorsqu'il y a des poursuites judiciaires qu'on fasse valoir les arguments devant les cours et tribunaux. De ne pas déplacer le débat vers la place publique, notamment devant les médias. Ce ne sont pas les médias qui doivent décider, mais plutôt les juges qui ont en charge l'instruction du dossier concerné. Et ces principes doivent être respectés par tout le monde dans l'intérêt non seulement de la justice mais aussi des prévenus, puisque nous voulons tous concourir à ce qu'il y ait un procès juste et équitable au cours duquel les droits de la défense seront

garantis. Et cela ne peut se faire que si la procédure se déroule en toute sérénité et que les arguments des uns et des autres puissent être présentés devant les magistrats en charge de l'instruction.

L'Aigleinfos : Donc, vous trouvez logique que le dossier soit orienté en flagrant délit alors que le procureur avait d'autres choix ?

Me Thierno Souleymane Baldé : Quant à l'orientation du dossier, soit à l'information ou bien en flagrant délit, cette responsabilité et ces prérogatives reviennent au procureur de la République comme l'article 63 du code de procédure pénale l'indique clairement. Ce n'est pas à nous avocats de décider à la place du procureur, quel est son choix. Et là aussi le code est très clair, si effectivement le dossier est orienté en flagrant délit et que le procès ne puisse avoir lieu pendant un certain délai, il y a une obligation immédiate d'ouvrir une information judiciaire. Donc, s'il y a une violation de ces dispositions, il faut faire recours devant la cour spéciale d'appel ou la chambre de contrôle de l'instruction. On ne peut pas vouloir imaginer que c'est le public qui va agir à la place des magistrats en charge de l'instruction du dossier. C'est important donc d'utiliser la

procédure légale.

L'Aigleinfos : En s'appuyant toujours sur les articles 47 et 63 du code de procédure pénale cités par le procureur, Me Ousmane Seye du Sénégal a affirmé dans une récente sortie médiatique que ce dernier ne joue pas effectivement son rôle et qu'il n'a pas les compétences requises en la matière. Que dit la loi à ce propos ?

Me Thierno Souleymane Baldé : Je suis scandalisé par les propos de mon confrère Ousmane Seye qui affirme que le procureur n'a pas les compétences requises, pour orienter à tel ou tel niveau. Et si effectivement le procureur n'a pas les compétences requises, pour orienter à tel ou tel niveau. Et si effectivement le procureur comme il le dit n'a pas une telle compétence, il a la possibilité et le droit de faire recours contre une telle décision devant l'autorité compétente. Il faut quand même avoir le minimum de courtoisie possible entre à la fois les avocats de la défense, mais aussi ceux de la partie civile et le parquet, puisque nous ne pouvons pas avoir un procès juste et équitable si nous n'avons pas une certaine sérénité, si nous n'arrivons pas à respecter tous les acteurs qui doivent concourir à l'organisation de ce procès. Si nous avons des arguments à faire valoir, nous devons le

faire mais en utilisant les dispositions légales, les voies de recours prévues par la législation en vigueur dans notre pays. Il ne faudrait pas quitter la cour pour aller devant la place publique et tenir des propos qui ne sont pas acceptables dans des dossiers similaires.

L'Aigleinfos : Le collectif des avocats des dignitaires du régime déchu parle de l'inexistence de preuves. Pour eux, les faits ne doivent pas précéder les qualifications. Et en aucun cas tous ces prévenus ne doivent être poursuivis pour les mêmes faits. Dites-nous de quelles preuves disposez-vous présentement ? Et comment comptez-vous vous y prendre dans cette affaire, afin que le droit soit dit, parce que pour de nombreux Guinéens, c'est le début d'une longue bataille judiciaire ?

Me Thierno Souleymane Baldé : Sans preuves, il n'y a pas d'infraction et le ministère public a l'obligation de présenter des éléments de preuves pour pouvoir démontrer la culpabilité d'un prévenu. Nous, nous sommes

pour les principes, nous avons été dans beaucoup de procès ici en Guinée qui concernent des assassinats politiques de certains de nos concitoyens, qui sont morts en prison sans pouvoir bénéficier des soins de santé appropriés entre autres. Nous avons toujours sollicité des éléments de preuves. Ce que nous avons fait hier ce sont les mêmes principes que nous allons exiger et que nous allons appliquer au niveau de la CRIEF. Ce n'est pas parce que nous sommes pour l'État, nous sommes pour la partie civile que nous allons violer ces principes. Notre souci principal c'est de veiller à ce qu'il y ait un procès juste et équitable. Que ceux qui sont innocents soient libérés et que les coupables soient condamnés. Donc, les avocats de la défense, s'ils estiment qu'il n'y a pas des éléments de preuves pour faire arrêter leurs clients, ils ont la possibilité de faire recours contre les différentes décisions qui seront rendues et présenter leurs arguments devant les magistrats concernés pour faire annuler l'inculpation. Mais cela doit se faire devant les juridictions compétentes. Ce n'est pas parce que les mêmes infractions ont été retenues contre les prévenus qu'on va dire que la procédure est nulle, il faudrait juste qu'au niveau de chaque infraction qu'il y ait suffisamment d'éléments de preuves, afin de démontrer leur culpabilité ou leur innocence. Nous savons que ce procès ne peut pas se dérouler en un temps record, nous sollicitons à ce qu'il y ait tout le temps qu'il faut pour instruire le dossier, en vue d'avoir un procès exemplaire, afin d'éviter que les mêmes actes se reproduisent dans notre pays.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

PADES

Dr Ousmane Kaba réagit à son audition à la Gendarmerie

Le mardi 12 avril, Dr Ousmane Kaba, le président du PADES, a été auditionné à la Direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie (DCIJ-GN). Par la suite, le fondateur de l'université Koffi Annan de Guinée réagira par écrit pour se poser des questions. «Suis-je victime d'une cabale ethnico-médiatique ou d'un complot politique ?», s'est-il interrogé.



Parlant du problème des chèques du Comité d'Audit de 2010, Dr Ousmane Kaba explique: « J'ai été interpellé pour la première fois à la Radio Fim Fm par Akoumba Diallo, un journaliste investigateur pourtant talentueux et expérimenté sur 4 chèques que je n'ai pas signés. Vous avez bien lu. M'interpeller à la radio sur des chèques que je n'ai même pas signés. Du jamais vu !

Plus absurde encore, j'ai été

convoqué à la Police judiciaire de la police pour ces chèques signés en août 2010 alors que j'avais démissionné du fameux Comité d'Audit lorsque fût créé notre premier parti PLUS quatre mois plutôt. Tous les investigateurs étaient gênés et le dossier fût abandonné »

Pour ce qui est de l'incident de l'Aéroport, le président du PADES dira ceci: « Le 09 avril, je devais me rendre à Paris. A l'aéroport, après toutes les

formalités douanières et policières, j'appris à l'embarquement que pour mon passeport diplomatique (parce qu'ancien ministre) il faut une autorisation de sortie. Je l'ignorais car on me l'avait jamais demandée auparavant alors que je voyage plusieurs fois par an. Obéir est tout à fait normal car personne n'est au-dessus des lois et des règlements. Par contre ce qui m'a étonné c'est le fait que les réseaux sociaux, les radios et même RFI ait commencé à diffuser cette information avant que je ne sois moi-même notifié à l'aéroport. Incroyable mais vrai. »

Le natif de Karifamoriah reviendra également sur ce qu'il appelle les soi-disant étudiants fictifs.

« Ceux qui pensent que je suis responsable de la lutte anticorruption actuelle ont lancé une campagne de diffamation contre moi dans plusieurs radios de la place. Le lundi 11 avril, je fus convoqué à la Police judiciaire de la Gendarmerie autour du thème des soi-disant étudiants fictifs de l'Université.

D'abord, pourquoi Kofi Annan et non les 30 autres universités privées de la Guinée ? Il n'est même pas possible d'avoir des

fictifs. Voici pourquoi : par exemple lorsque le gouvernement envoyait 6000 étudiants dans les Universités Privées, chaque étudiant s'inscrivait dans l'Université de son choix afin de maintenir la concurrence entre celles-ci. Après la période d'inscription, ce sont les délégués du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

(MESRS) qui viennent identifier chaque étudiant dans la classe. A l'issue de ce processus, ils font des contrats sur le nombre et le montant qu'ils proposent à la signature des Universités.

Il faut noter que durant les 11 années du système de bourse [2006-2017], Kofi Annan a reçu en moyenne 1260 étudiants par an. 5ans après l'arrêt du système des étudiants boursiers, Kofi Annan se porte mieux puisque nous avons inscrit cette année 2021-22. 2267 étudiants en 1ere Année. Pour une université de qualité, il n'y a pas de différence car soit l'Etat paye (bourse) ou alors le parent paye. Après les explications et les documents, les enquêteurs ont bien compris. Par contre, ce qui est étonnant c'est l'acharnement médiatique encore une fois. », précise-t-il.

Pour finir, Dr Ousmane Kaba fera les remarques suivantes : « ce que l'on ne sait pas suffisamment, c'est que je n'ai rien géré en Guinée depuis mon bref passage au Gouvernement de Sidya (1996-1997), Je suis retourné à l'école privée créée avant mon entrée au Gouvernement. Depuis 25 ans, donc je n'ai participé ni aux gouvernements des Présidents Dadis et Konaté ni aux gouvernements successifs du Président Alpha Condé dont j'ai refusé le poste de Ministre des finances en 2018. J'ai été simple Ministre conseiller avec Prof Alpha Condé, c'est à dire conseiller même sans secrétaire, je cherchais des financements notamment avec la Chine et m'effaçait dès qu'il avait l'accord de principe Les contrats étaient signés par le Ministre du secteur concerné et le Ministre des finances. Dans ces conditions, il est impossible de voir un dossier dans lequel je suis impliqué. Pourquoi toutes ces intrigues et cet acharnement médiatique ? Est-ce une manière de saboter la lutte contre la corruption ? Est-ce un complot politique »

Kéfina Diakité

CRIEF

L'avocat de Mohamed Diané tacle la procédure de flagrance engagée par le procureur spécial

A la faveur de la conférence de presse animée lundi 11 avril par le pool d'avocats de Kassory Fofana et Cie, Me Sidiki Béréte, avocat de Dr Mohamed Diané, ex-ministre de la Défense nationale, a remis en cause la procédure de flagrance engagée par le procureur spécial de la CRIEF, Aly Touré.

« Le procureur, vous l'appellez procureur spécial, moi je l'appelle procureur roi désormais au service des hommes du 05 septembre. C'est extrêmement grave pour la dignité de nos clients...», a martelé Me Sidiki Béréte.

Avant de pointer du doigt ce qu'il considère comme une sorte d'amateurisme chez le procureur Aly Touré. Il n'a pas manqué aussi de tirer à boulets rouges sur le CNRD.

« Ces violations sont tellement intolérables quand vous voyez l'article 771 sur la corruption des

agents publics. Il punit d'emprisonnement de 3 à 10 ans ou d'une amende de 5 à 10 millions de Gnf ou l'une des deux peines seulement. A partir du moment où la condamnation dépasse 5 ans de prison, nous ne sommes plus au correctionnel, c'est criminel. Et en matière d'infractions criminelles, l'information est obligatoire. Donc, c'est de l'amateurisme total. Sa seule mission était de les placer sous mandat de dépôt. C'était le 06 avril. À 13 heures, nous sommes venus avec nos clients. Et quand

il a décidé de les placer sous mandat, j'ai fait valoir l'article 461. J'ai dit, si vous décidez ainsi, l'individu ayant comparu en flagrance doit être traduit sur le champ. C'est ce que la loi demande.

Allons-y maintenant à l'audience, les robes sont là. Quand on dit non, c'est l'audience de lendemain, ça, c'est l'exception. Le principe d'abord, quand vous décidez de prendre quelqu'un en flagrance et vous placez l'individu sous mandat de dépôt, vous le traduisez sur le champ (article 461). Les magistrats-là ont

prouvé qu'ils sont au service des hommes du coup d'État qui n'ont aucune base légale (...). Que Dieu sauve la Guinée. Ce n'est plus une transition, c'est de la séquestration. Et au même moment, on est au palais pour tenter une réconciliation maquillée. Qu'Allah sauve la Guinée », a déclaré en conférence de presse Me Sidiki Béréte, l'avocat de l'ancien ministre de la Défense nationale, Dr Mohamed Diané.

Kéfina Diakité



Processus de réconciliation nationale

Ce qu'en pense Dr Thierno Souleyamne Barry

Dans une tribune en date du 14 avril, Dr Thierno Souleyamne Barry, Professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour, parle de l'impossible économie de la justice dans le processus de réconciliation nationale en Guinée.

« Avec le lancement des Assises nationales "Vérité et Pardon" en ce mois d'avril, la Guinée s'engage à nouveau dans un processus de réconciliation nationale. C'est une initiative certes salubre mais qui fait l'objet d'un certain nombre de critiques de la part de divers acteurs dont certaines demeurent bien fondées notamment la justice. Pour notre part, sur cette même lancée et dans le but de contribution, nous relevons l'absence d'un des éléments clés dont il est impossible de faire économie si on veut réussir un réel processus de réconciliation nationale en Guinée : il s'agit de la place de justice dans un tel processus. Dans la présente contribution, nous nous attacherons d'abord à souligner que la justice a été la pierre angulaire de la réussite de plusieurs processus de réconciliation nationale engagés et réussis ailleurs qu'en Guinée. Ensuite, nous relèverons l'impossibilité de mettre en sourdine la justice dans ce cadre du présent processus en Guinée. Enfin, nous indiquerons les voies et moyens d'intégration de la justice – qu'elle soit classique ou transitionnelle – pour la réalisation d'un véritable processus de réconciliation nationale en Guinée.

Quelle fut la place de la justice dans les autres processus de réconciliation nationale dans le monde ?

Plusieurs pays du monde ont connu, à un moment donné de leur évolution historique, des périodes tumultueuses, périodes caractérisées par des violations graves des droits fondamentaux de la personne (Génocide au Rwanda, Années de braise au Maroc, Apartheid en Afrique du Sud, Guerre civile au Liberia,...). Pour la poursuite du vivre en



commun, ces pays se sont tournés vers des mécanismes de réconciliation nationale (les divers comités Vérité Justice et Réconciliation nationale au Rwanda, en Afrique du Sud, au Liberia,...). Dans tous ces mécanismes, la justice occupait une place prépondérante. Pour illustrer les propos qui précèdent, on peut citer deux des cas des plus emblématiques, l'Afrique du Sud postapartheid et Rwanda post génocide. En effet, pendant le système d'apartheid et la lutte menée contre le même système, des atrocités furent commises de part et d'autre. Le Comité Vérité Justice et réconciliation fut installée pour amorcer le processus de réconciliation nationale présidée par Monseigneur Desmond Tutu. A côté des témoignages des auteurs et le pardon des victimes dans le cadre de la justice transitionnelle, plusieurs autres cas furent orientés vers la justice classique comme ce fut le cas de la retentissante affaire concernant Winnie Mandela et d'autres. Le Rwanda a accordé une place de choix à la justice transition-

nelle dans son processus de réconciliation nationale en mettant en place des tribunaux traditionnels, les *gacaca*, juridictions communautaires ayant permis de juger plus d'un million de coupables. Ainsi, la réussite du mécanisme sud africain est tributaire de la présence de la justice tout au long du processus. Il en est de même que celui rwandais cité aujourd'hui en exemple.

Pourquoi il est impossible d'évacuer la question de justice dans le processus de réconciliation nationale en Guinée ?

De l'indépendance en 1958 à nos jours, les régimes qui se sont succédé en Guinée ont été les auteurs d'un passif humanitaire très lourd en termes de violation des droits de l'homme. Aux répressions du premier régime avec le camp Boiro, entre autres, se sont succédé d'autres violations graves des droits de l'homme dans le second régime avec les massacres de 1985 et les violences lors de l'engagement du pays dans le processus

démocratique des années 1990. Les régimes qui ont suivis se sont inscrits dans la même veine avec les massacres du 28 septembre 2009 et les infractions graves du dernier régime défunt. Le caractère répétitif de ces violations dénote la prépondérance de l'impunité qui a cours dans le pays. Dans un tel schéma, un processus de réconciliation nationale qui n'inclurait pas la justice est peu viable. L'argument répété *ad nauseum* selon lequel le recours à la justice aboutirait à la déchirure du tissu social n'est plus tenable car nous n'avons pas connu un système pire que l'apartheid ou le génocide rwandais, deux pays qui ont eu recours à la justice avec un notable succès.

Comment intégrer la justice classique et la justice transitionnelle dans le processus de réconciliation nationale en Guinée ?

La justice doit être au centre du processus de réconciliation nationale en Guinée. Les cas les plus récents de violations des

droits de l'homme en Guinée à l'instar des massacres du 28 septembre 2009, des massacres de Zogota et les infractions relatives au troisième mandat continueront de relever de la justice classique. Dans ce schéma, l'ouverture du procès des massacres du 28 septembre 2009 est plus qu'urgente. Egalement, la poursuite et la répression des infractions liées au troisième mandat et autres à travers les tribunaux ordinaires ou dans le cadre d'un tribunal spécial pour la répression des crimes de sang s'inscriraient parfaitement dans le cadre du processus vérité justice réparation et pardon. Les cas les plus anciens de violations graves des droits de l'homme comme ceux du premier régime (Camp Boiro et autres) et ceux du début du second régime (Juillet 1985 et autres), en raison des délais de prescription et pour d'autres raisons, peuvent être orientés vers une instance de justice transitionnelle comme un Comité Vérité Justice Réparation. Ce Comité devrait être une instance technique avec un mandat bien défini et un délai bien déterminé. Le dépôt solennel de son rapport final marquerait l'aboutissement du processus et permettrait de rendre plus effectif le slogan « Plus jamais ça » marquant ainsi fin à l'impunité en Guinée.

Nous osons espérer que la justice, deuxième élément de notre devise nationale, sera au cœur du processus de réconciliation nationale dans notre beau pays, la Guinée. », a écrit **Dr Thierno Souleyamne BARRY, Professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour.**

Tidiane Diallo

Participation aux assises nationales et au cadre de dialogue

Ce que le RPG Arc-en-ciel et ses alliés exigent des autorités

Le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, lors d'une réunion à son siège ce jeudi 14 avril, a pris d'importantes décisions contenues dans une déclaration publiée dans la presse.

« Au regard de l'évolution de la situation sociopolitique de la Guinée, notamment le flou savamment entretenu autour du statut du Président Professeur Alpha Condé, malgré les déclarations des autorités affirmant qu'il serait libre,

conformément aux exigences de la CEDEAO ; Suite à l'incarcération arbitraire de nos camarades, sans aucun respect pour les lois et les procédures : Dr Ibrahima Kassory Fofana, Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui, Ismaël

Dioubaté, Zakaria Koulibaly, Louceny Nabé, Souleymane Traoré et suivant notre précédente déclaration, en date du 7 avril 2022, le collectif RPG ARC-EN-CIEL et alliés : -Réitère avec insistance, sa demande de libération totale et

inconditionnelle du Président Professeur Alpha Condé, cela conformément aux engagements du gouvernement guinéen devant la CEDEAO et la communauté internationale ; -Exige que les procédures judiciaires en cours contre nos camarades obéissent au respect de la présomption d'innocence, des droits de la défense et des procédures consacrées par les lois en vigueur ; -Suspend jusqu'à nouvel ordre avec effet immédiat, notre

participation aux assises nationales en cours dans la zone spéciale de Conakry, les préfectures et à l'extérieur du pays ; -S'abstient de prendre part à tout autre cadre de dialogue, jusqu'à la définition de termes précis concourant à l'établissement d'un calendrier électoral consensuel. », peut-on lire entre autres dans la déclaration du RPG Arc-en-ciel et de ses alliés.

Kèfina Diakité

Liasez le journal numérique sur le site



Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Infrastructures routières

Pose de la première pierre d'un échangeur à Bambéto



Le mercredi 13 avril 2022, le président du CNRD, président de la transition, chef de l'État, chef suprême des Armées, le colonel patriote Mamadi Doumbouya, a procédé à la pose de la première pierre des travaux de construction et d'aménagement de l'échangeur du rond-point de Bambéto.

C'était en présence du ministre secrétaire général de la présidence (Colonel Amara Camara), du ministre des Infrastructures et des Transports (Yaya Sow), de certains ministres du gouvernement Mohamed Béavogui, des représentants de l'entreprise Sino hydro corporation, du

Fonds koweïtien, de l'imam de la mosquée de Bambéto, avec une forte mobilisation des citoyens de la localité. Les travaux lancés aujourd'hui visent à construire un échangeur à trois niveaux à savoir : un pont à 2x2 voies, un passage souterrain à 2x1 voie, un niveau intermédiaire en rond-point giratoire et la reconstruction à 2x2 voies de la transversale T2 allant de l'aéroport Ahmed Sékou Touré au carrefour du centre émetteur de Kipé, en passant par le carrefour de Bambéto sur un linéaire de cinq (5) kilomètres.

Tidiane Diallo

Journal Horoya

Les confidences du nouveau Directeur général

Ibrahima Koné a été nommé le jeudi 14 avril au poste de directeur général du quotidien national Horoya. Dans une interview accordée à Mediaguinee, le promu se dit prêt à relever les nombreux défis qui l'attendent dans ses nouvelles fonctions.



deux mois, tout le travail a été fait en amont. Il a aussi demandé tout le travail détaillé pour la rénovation complète du bâtiment et sans oublier les équipements. Tous les dossiers ont été montés de nos jours. Peut-être dans une semaine, les travaux vont commencer et le quotidien national Horoya, dans quelques mois va être dans les bâtiments flambants neufs et très bientôt le gouvernement va nous octroyer des fonds pour la construction d'une imprimerie moderne de dernière génération. Et l'endroit est déjà acquis et la machine est au Sénégal. Il suffit tout simplement de se déplacer pour la chercher. »

Le nouveau Directeur général du journal Horoya a par ailleurs dévoilé ses **projets immédiats**. « C'est de réanimer, donner un nouvel élan à Horoya, et tous les dossiers sont prêts. Dans une semaine, les travaux de rénovation vont commencer et après on mettra les équipements en place. Nous avons des hommes, mais pas d'équipements. Regardez même dans les bureaux, il n'y a même pas de chaises. Donc, il faut trouver des conditions idoines pour que des gens puissent produire davantage. », a-t-il confié à Mediaguinee.

Tidiane Diallo

Parlant des sentiments qui l'animent par rapport à sa nomination, Ibrahima Koné a dit ceci : « J'ai des sentiments de joie, de fierté, de reconnaissance et aussi très comblé de cette confiance du président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. Et je profite de la même occasion pour remercier Madame Diallo Rose Pola Pricemou, ministre de l'Information et de la Communication. Cette confiance placée en ma modeste personne me va droit au cœur. En tant que personnel de la direction, je mesure l'ampleur des défis à relever pour que le quotidien national Horoya sorte des maux dont il souffre afin qu'il puisse

retrouver son nom d'antan. Car, c'est l'un des premiers journaux de la presse écrite de la Guinée, voire de la sous-région. Mais malheureusement, il (Horoya) se trouve aujourd'hui au dernier rang des quotidiens de l'Afrique francophone. Donc mon objectif, c'est de le ramener devant par la grâce à Allah. ». Par rapport à son plan d'action, il a expliqué : « Le plan d'action avait été conforté et amendé. Je rappelle que le président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya a eu l'amabilité de nous rendre visite et avoir le temps de visiter nos locaux et il a vu l'ampleur des dégâts. C'est ainsi qu'il a promis de changer l'image du journal Horoya. Il y a de cela

Col. Mamadi Doumbouya, président de la transition

« Nous avons tous une dette morale envers la République de Guinée... »

Le vendredi 15 avril, en marge du lancement officiel, au palais Mohammed V, du cadre de concertation inclusif, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a d'abord serré la main à tous les invités présents, avant de faire une déclaration dans laquelle il a réitéré sa ferme détermination à mener à bout les réformes engagées.

« Nos problèmes doivent se régler entre nous, c'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un cadre de concertation. Vous savez, il y a plusieurs réformes à mener dans notre

pays et il faut le faire parce que si on ne le fait pas, je ne pense pas, et je ne crois pas si quelqu'un d'autre va le faire à notre place », a-t-il indiqué.

Il a par ailleurs encouragé les Guinéens à dialoguer, à se parler, à s'écouter et à trouver des solutions pour leur pays. « Nous avons tous une dette morale envers la République de Guinée qui nous a vus naître. Nous avons étudié, on s'est soignés ici à travers les hôpitaux. J'espère que tout le monde va s'y mettre pour trouver une solution et permettre à la Guinée de briller dans le concert des

nations. Donc pour moi, c'était l'occasion de vous serrer la main et vous dire qu'on est là, écouter vos propositions et aussi avoir une solution finale pour que cette transition soit la dernière. Ce qui est sûr et certain, c'est que les gens doivent intégrer qu'on ne reculera devant rien pour des réformes pour aider notre pays. On fera le sale boulot, mais je pense c'est nécessaire pour notre pays. Nettoyer le pays, combattre la corruption sous toutes ses formes, c'est-à-dire tous ceux qui sont liés à la gabegie répondront devant le peuple de Guinée. Notre



détermination par rapport à ça, c'est sans limite et on fera tout pour notre pays. Et ça, personne ne nous arrêtera là-dessus »,

martèle le tombeur d'Alpha Condé.

Kéfina Diakité

Décrets

Des cadres nommés au ministère de l'Information et de la Communication

Le jeudi 14 avril, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs cadres au ministère de l'Information et de la Communication.



<p>avec les Médias Privés : Boubacar Bah, journaliste administrateur général du site d'information guineedirect.com</p> <p>Directeur national des services de diffusion ; N'fa Ousmane Camara</p> <p>Directeur national adjoint des services de diffusion : Moustapha Kouyaté</p> <p>Directeur général du quotidien Horoya : Ibrahima Koné précédemment directeur général adjoint du quotidien Horoya en remplacement de Mamadi Wasco Keita admis à faire valoir ses droits à la retraite</p> <p>Directrice générale adjointe du quotidien Horoya : Mame Randatou Diallo, précédemment conseillère technique au ministère de l'Information et de la Communication</p> <p>Directrice générale de la radio rurale de Guinée : Makémè Bamba, consultante, journaliste à la RTG</p> <p>Directeur général adjoint de la radio rurale de Guinée : Ibrahima Sory Cissé, enseignant chercheur, consultant en radio communautaire en remplacement de Morlaye Camara, appelé à d'autres fonctions</p> <p>Directeur général du centre de</p>	<p>formation et de perfectionnement en technique de l'information et de la communication : Abdoulaye Djibril Diallo</p> <p>Directeur général adjoint du centre de formation et de perfectionnement en technique de l'information et de la communication : Hadiatou Yaya Sall, journaliste formatrice, précédemment consultante en communication chez Enabel, coordinatrice nationale des femmes journalistes de Guinée</p> <p>Directeur général de l'Institut National de l'Audiovisuel : Kader Keita</p> <p>Directeur général adjoint de l'Institut National de l'Audiovisuel : Ibrahima Sory Sylla, analyste informatique en France</p> <p>Directeur général de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) : François Mara, précédemment Directeur général adjoint de l'AGP</p> <p>Directrice générale adjointe de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) : Fatoumata Diaraye Diallo, précédemment journaliste chez Guinée Buzz</p> <p>Directeur général du fonds de développement des médias : Souleymane Bah, précédemment planificateur</p>	<p>financier au Québec</p> <p>Directrice générale adjointe du fonds de développement des médias : Françoise Koulémou précédemment responsable commerciale chez NSIA Assurance</p> <p>Directeur régional de l'information et de la communication de Kindia : Morlaye Camara, précédemment Directeur général adjoint de la radio rurale de Guinée</p> <p>Directeur régional de l'information et de la communication Labé : Kadiatou Diallo, précédemment directrice exécutive de l'ONG Agir pour le Droit Féminin (ADF) à Labé.</p> <p>Directeur régional de l'information et de la communication de Kankan : Mamadi Doumbouya journaliste précédemment en service au ministère des Mines et de la Géologie</p> <p>Directeur régional de l'information et de la communication de Nzérékoré : René Zézé Sagno, précédemment chef de la station de la radio rurale de Macenta.</p>
---	--	--

Inspecteur général : Nestor Nèté Sovogui

Inspecteur général adjoint : Ismaël Fanta Traoré

Directeur général du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) : Guealé Gbato Doré

Directeur général adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) : Abou Moussa Camara, précédemment chef de la section suivie et évaluation des

directions et services au ministère en charge des Investissements et de Partenariat Public Privé

Directeur national de la Communication et des Relations avec les Médias Privés : Djonta Diarra, précédemment Directrice générale adjointe du BSD au ministère de l'Information et de la Communication

Directeur national adjoint de la Communication et des Relations

Tidiane Diallo

Justice

Foniké Menguè du FNDC se pose des questions sur la CRIEF

Dans une tribune publiée sur les réseaux sociaux et dans la presse, le coordinateur national du FNDC, Oumar Sylla alias Foniké Menguè, se demande si la CRIEF ne ferait pas dans la sélectivité, autrement dit du deux poids et deux mesures.

« Depuis le début, ne passe en ma connaissance devant la CRIEF que les civiles alors qu'au sein de la grande muette les détournements et la corruption sont de notoriété publique.

Mais à date, aucun homme en uniforme n'est inquiété par la CRIEF. Est-ce par peur ou c'est une justice à géométrie variable?

Je pose la question au Procureur Aly Touré près la CRIEF que j'interpelle sur la nécessité de jeter un coup d'œil de ce côté car, ça sent pas du tout bon là-bas et cela avant même le coup d'Etat. Et maintenant avec l'exercice du pouvoir par le CNRD, cela va de mal en pis au détriment des pauvres contribuables.

N'est-il pas suspect que le CNRD et les membres du gouvernement refusent de faire la déclaration de leurs biens ?

A mon humble avis j'estime que la CRIEF doit être aussi dissuasive que répressive ainsi je ne serai pas là à souligner que personne n'est au dessus de la loi.

Cependant, considérant que le chef doit toujours donner le bon exemple, je juge nécessaire de demander en ma qualité de citoyen Guinéen que la CRIEF interpelle le Colonel Doumbouya sur l'acquisition de son immeuble R+12 en construction à Kipé.

Bien entendu que le Colonel n'est pas le seul dans ce lot, il y

en d'autres Colonels. Sans oublier certains membres du gouvernement de Mohamed Béa qui malverseraient.

Que la CRIEF sache que le peuple l'accompagne et continuera de l'accompagner dans son combat tant que la mesure concernera tous les justiciables et ça sans exception.

La prochaine fois, j'interpellerai le Procureur sur le cas de certains magistrats vendus.

La CRIEF, notre argent se trouve dans les comptes et dans les immeubles, il faut récupérer. », a écrit Oumar Sylla alias Foniké Menguè.

Tidiane Diallo



Les Témoins de Jéhovah reprennent leurs réunions cultuelles en présentiel



Après deux ans de réunions virtuelles, les assemblées locales se réuniront en présentiel à partir du 1^{er} avril 2022.

Dans le monde entier, les assemblées locales des Témoins de Jéhovah se réuniront à nouveau en présentiel à partir du 1^{er} avril 2022, sauf si les mesures gouvernementales l'empêchent.

Depuis deux ans, les lieux de culte des Témoins de Jéhovah n'ont globalement pas été utilisés. Par suite de la pandémie, les risques associés aux réunions en présentiel étaient trop élevés. Les Témoins de Jéhovah en Guinée ont également suspendu leur activité publique d'évangélisation à partir du 20 mars 2020. Depuis lors, ils contactent leurs voisins par courrier ou par téléphone, tout en tenant leurs réunions cultuelles par visioconférence. Il y a environ 1,113 Témoins de Jéhovah en Guinée, réparties dans quelques 30 assemblées locales. Pourtant, malgré les moyens virtuels, l'assistance moyenne à leurs réunions cultuelles a été en moyenne de 1,879 assistants pendant cette période. « Nous sommes touchés d'avoir vu autant de personnes de la région rejoindre nos réunions virtuelles, pour y trouver encouragement et espérance » déclare Monsieur Thierry Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « Nous avons hâte de rencontrer enfin tout ceux que nous avons côtoyé, jusqu'à maintenant, par écrans interposés ».

« Les Témoins de Jéhovah du monde entier sont vraiment joyeux à cette idée », déclare Monsieur Pourthié. « Nous rassembler par des moyens technologiques a été vraiment bénéfique, mais assister en personne à une réunion est irremplaçable. Nous avons attendu ce moment pendant la plus grande partie de ces deux années ».

Pour assurer la sécurité des assistants, des instructions ont été envoyées aux assemblées locales de Guinée. Ces instructions prévoient la mise en place de réunions hybrides. Ces six derniers mois, beaucoup de « salles du Royaume » (les lieux de culte des Témoins de Jéhovah) ont été équipées de moyens technologiques permettant à tous les assistants, physiquement présent ou connectés à distance, de participer aux réunions. Un programme pilote, réalisé dans plusieurs pays en octobre et novembre dernier, a permis d'analyser comment atteindre cet objectif. Les informations obtenues grâce à ces réunions pilotes permettent d'utiliser à nouveau les salles du Royaume, là où la loi l'autorise.

« Dans cette période de divisions, cela réchauffe le cœur d'observer la paix et l'unité des Témoins de Jéhovah », déclare Monsieur Pourthié. « Nous réunir à nouveau en présentiel nous rapprochera encore plus les uns des autres. Nous avons hâte de nous retrouver ».

Pour l'instant, les Témoins de Jéhovah n'ont pas prévu de reprendre leur activité publique d'évangélisation. Ils continuent donc de contacter leurs voisins par téléphone et par courrier. En novembre 2021, à compter du début de la pandémie, les Témoins de Jéhovah en Guinée avaient consacré plus de 79,790 heures à donner des cours bibliques virtuels, et à reconforter leurs voisins par courrier ou appels téléphoniques. Au plan international, ils ont produit 77 nouvelles traductions de la Bible et tenus leurs assemblées régionales, par des moyens virtuels, en plus de 500 langues.

« Nous n'avons pas perdu notre temps ces deux dernières années », déclare Monsieur Pourthié. « Dans cette période compliquée, les Témoins de Jéhovah se sont volontiers soutenus, tout comme il l'ont fait pour leurs voisins. C'est ce que l'amour et l'unité signifient vraiment ».

Deux événements importants suivront le retour des réunions en présentiel, pour chacune des 120 000 assemblées locales des Témoins de Jéhovah dans le monde. Le premier d'entre eux est un discours spécial intitulé : « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? ». Il sera généralement donné le 10 avril 2022. Le second est la commémoration annuelle du sacrifice du Christ, qui se tiendra le 15 avril 2022. Cette date correspond précisément au jour où Jésus sacrifia son existence, il y a 1989 ans. Ces deux événements seront tenus en présentiel dans les salles du Royaume des Témoins de Jéhovah. Il n'y a jamais de collecte.

Pour plus d'information sur les Témoins de Jéhovah, visitez jw.org.